

prenez, si je vous viens en aide ! Un ou deux millions sont bons à brûler, mes chers Brébis. Sortir d'un pré bien gras sans avoir tâté l'herbe tendre ! Ah ! si ! Mais vous seriez déshonorés ! Votre réputation, sans tache jusqu'à présent, exige que M. Auguste Bernard soit honnêtement ruiné de fond en comble... Vous serez libre après de m'congédier brutalement. Je dirai plus... ce sera votre premier devoir, n'y manquez pas !



LE CANARD paraît tous les samedis. L'abonnement est de 50 centimes par année, invariablement payable d'avance. On ne prend pas d'abonnement pour moins d'un an. Nous le vendons aux agents huit centimes la douzaine, payable tous les mois. Annonces : Première insertion, 10 centimes par ligne ; chaque insertion subséquente, cinq centimes par ligne. Conditions spéciales pour les annonces à long terme. Adressez toutes communications et toutes remises d'argent.

LE CANARD, Boîte 1427, Montréal.

LE CANARD

MONTREAL, 21 Mai 1887

Association pour l'encouragement de la pendaison.

Samedi dernier l'association pour l'encouragement de la pendaison se réunissait en assemblée extraordinaire au château de Ramzey.

Etaient présents : l'hon. Chapleau, Lessard, Vanasse, J. Tassé, le poète Têtu, Gelinat, Robillard (de Berthier) Capitaine Labelle, H. Berthelot, Leblanc, Neville, Desgorges, le barbier de l'hôtel Jacques Cartier, l'hon. Taillon, Baptiste Emond, Sir Donald Smith, les Dansereau, le Sénateur Sénécal, Charette, et plusieurs autres.

La séance est présidée par l'hon. Chapleau, M. Têtu et Charette font fonctions de secrétaires. Après les affaires de routine le président donne la parole à M. Baptiste Emond pour expliquer le but de cette réunion extraordinaire.

M. Baptiste Emond. — Messieurs, le parti des perdards perd tous les jours de son influence, et notre zèle pour la pendaison se ralentit beaucoup. Ne serait-il pas temps de frapper un grand coup en faisant pendre quelqu'un avant la prochaine récolte des prunes, (applaudissements). Si quelqu'un est de mon avis qu'il lève la main.

(Toutes les mains se lèvent.) M. Vanasse. — Je suis complètement de l'avis de monsieur Baptiste Emond Notre parti périlleux et nous sommes euits si nous ne pendons pas quelque canadien pour nous attirer les bonnes grâces des orangistes qui sont notre seul soutien.

La province de Québec nous a dans le nez, et moi qui vous parle j'en sais quelque chose, sans l'honorable M. Hector Berthelot ici présent, j'étais roulé dans l'élection d'Yamaska aussi pitoyablement que l'hon. M. Taillon l'a été à Montréal.

M. Taillon. — Pas d'allusion pénible, s'il vous plaît. M. Vanasse. — J'avais pensé à vous proposer de faire passer M. Mercier par la corde, mais le gaillard n'est pas homme à se laisser pincer.

M. Tassé. — Messieurs, nous avons un moyen excellent de nous attirer les bonnes grâces des loges d'Ontario et celles du gouvernement d'Ottawa, c'est de diriger tous nos travaux à faire pendre l'agitateur O'Brien. Ce serait un magnifique pendant à la pendaison de Riel qui lui-même était un agitateur. L'hon. M. Chapleau qui s'est distingué d'une façon si brillante pour faire pendre Riel nous serait d'un précieux concours dans cette nouvelle entreprise. Si nous réussissions, cela donnerait un grand lustre à notre société. (Applaudissements).

M. H. Berthelot demande la parole et s'exprime ainsi : " Je serais complètement de l'avis de l'honorable préopinant, mais le diable sera aux vaches si on touche à un Irlandais, tout le Griffintown fera un borda du diable, et nous serons dans les patates, il sera plus prudent de passer le noeud coulant au cou d'un Canadien national, du docteur Valois par exemple. "

(Exclamations diverses dans l'auditoire, le barbier de l'hôtel Bellevue prononce quelques paroles qui se perdent dans le bruit. Le président agite sa sonnette.)

Le Président. — M. Hector Berthelot a la parole et nul n'a droit de l'interrompre.

M. H. Berthelot. — J'ai été de tous les partis politiques du Canada et j'espère bien en changer encore plusieurs fois avant de manger les pissenlits par la racine, j'ai donc des ennemis un peu partout que je serai très heureux de voir pendus, mais jamais je ne toucherai à un Irlandais, cela porte malheur !

— Le barbier de l'hôtel Bellevue se lève en brandissant sa strape et reproche vivement à M. H. Berthelot de manquer de courage.

M. H. Berthelot. — Je suis ni brave ni poltron, je suis half and half, mais je n'ai nulle envie quand je vais rendre visite à mon ami Gaspard Mathieu qui tient hôtel sur le marché St. Ann's d'être assailli par quelque Paddy. Après plusieurs observations présentées de part et d'autre, un comité est formé pour étudier la question et décider si on peut pendre M. O'Brien oui ou non.

Le président annonce qu'une adjudication va être faite le 1er Juin pour la fourniture des cordes devant servir à la vulgarisation de la pendaison. Il en sera envoyé une à tous les maires de poste du Canada. Les soumissions devront être cachetées et on ne s'engage pas à donner le contrat à l'offre la moins chère.

M. Sénécal va parler bas à l'oreille du Capitaine Labelle, puis déclara qu'il est prêt à prendre cette job.

Son prix sera probablement beaucoup plus élevé que celui des autres soumissionnaires mais on doit prendre en considération qu'il a beaucoup aidé le parti, qu'il est habile dans les ficelles et par conséquent apte à faire de la corde.

Avant la clôture de la séance le poète Têtu est invité à débiter quelques vers pendant que les autres en boivent.

Puis l'association se sépare à une heure avancée de la nuit et la prochaine réunion est fixée à huitaine.

LE DIMANCHE A MONTREAL.

Nous l'avons échappé bel ! Encore un peu, et les promenades à l'île Ste. Hélène nous étaient interdites pour le septième jour de la semaine.

On trouvait que Montréal offrait trop de distractions le dimanche à ses habitants et devenait une ville de plaisirs rappelant les plus mauvais jours de Babylone.

Quelques personnes bien intentionnées et appartenant aux sectes les plus rigoristes avaient préparé un bill pour être présenté aux Chambres, ce bill devait amener le salut de toutes les âmes montréalaises.

Voici en quoi consistait ce projet de loi :

ARTICLE I

Il est désormais défendu à Montréal de faire le dimanche quoi que ce soit qui ressemble de près ou de loin à un travail, par tolérance il est permis seulement de faire ce que la nature commande.

ARTICLE II

Il est défendu ce jour-là de fumer, de priser, de chiquer et de couper du tabac en torquette.

ARTICLE III

Il est défendu de manger des mets de digestion difficile, cette opération devant amener un travail de l'estomac.

ARTICLE IV

Il est défendu de se promener sur les quais, la vue des bateaux, des barges et des canots de Joe Vincent pouvant apporter dans l'âme des distractions incompatibles avec la sanctification dominicale.

ARTICLE V

Il est défendu de faire des calembourgs, cette passion funeste exigeant on le sait un fort travail de l'esprit.

ARTICLE VI

Un constable sera spécialement attaché à la personne de M. Ernest Lavigne pour surveiller chez lui l'application de l'article 5.

ARTICLE VII

Il est défendu de vendre aucune espèce de marchandises ; les députés cependant conserveront le droit de vendre leur vote ce jour-là, quand cela pourra être utile aux instigateurs de la nouvelle loi. Ainsi M. Chapleau aurait pu se vendre aux orangistes un dimanche en échange de Riel, sans être en contravention avec la loi.

Suit un grand nombre d'autres articles dans le genre des sept premiers et dont la lecture deviendrait fastidieuse pour nos lecteurs.

Un seul article peut avoir du bon, c'est l'article 27 qui défend de payer ses créanciers. Il se serait pas mauvais de l'appliquer à tous les autres jours de la semaine.

Naturellement il y a interdiction complète de toute espèce de boisson ; le comité qui a préparé la loi voulait même abolir l'eau.

On aurait fermé le samedi soir à minuit tous les robinets de la ville, et de cette façon les gens n'auraient pas même eu le prétexte de faire une pousse, mais le comité a dû reculer la devant la protestation du chef des pompiers qui n'a fait valoir les dangers d'une telle mesure en cas d'incendie.

Cette loi avait de grandes chances de passer sans le contrat que la Compagnie du Richelieu avait signé, contrat qui autorise à faire marcher le paquebot de l'île Ste. Hélène le dimanche. Le comité a pensé que tant que ce bateau diabolique porterait des passagers dans l'île le jour du Sabbath, Montréal était une cité vouée à toutes les malédictions, et qu'il était inutile dès lors de s'occuper de son salut.

Mais dans trois ans quand la durée du contrat de la Cie du Richelieu sera expirée, le comité fera mettre la loi en vigueur et elle sera appliquée avec une sévérité des plus rigoureuse.

COUPS DE BEC

On annonce depuis quelque temps les bouleversements les plus extravagants dans la rédaction et la direction des journaux canadiens.

Voici les dernières nouvelles qu'on donne à ce sujet : M. Berthelot le rédacteur du Violon quitte ce journal pour se mettre directeur de la semaine religieuse et passer le restant de ses jours dans la pénitence pour laver le gros péché qu'il a commis à l'élection d'Yamaska.

M. Vanasse achète la Patrie et en fait un journal pendant ; M. Beaugrand achète le Monde qui devient un organe national.

Le Canard est acheté par le colonel Labranche et se dévoue entièrement à la stratégie militaire.

La Minerve passe dans les mains de M. Chabert qui en fait un journal illustré consacré aux beaux-arts.

M. Clément Dansereau se retire de la Presse après fortune faite et s'engage acteur au Bijou-Théâtre.

COUACS

Définition baroque, notée par un danseur : Quadrille. — Figures pour les pieds,

Dédié aux réalistes du prochain Salon et aux peintres de nature morte, cette observation de Pascal :

"Quelle vanité que la peinture, qui attire l'admiration par la ressemblance des choses dont on admire par les originaux !"

Et cette maxime très pratique de M. Freycinet, à l'usage des pasteurs d'hommes :

"C'est par les petites choses qu'il faut juger les hommes, parce qu'ils s'y observent moins que dans les grandes."

Les nouvelles couches : Totor a dix ans depuis quelques jours.

Il apprit l'autre matin que sa mère allait lui donner un petit frère.

— Encore !... s'écria-t-il avec fureur. Nous allons mourir sur la paille, le !... Oh ! si papa savait cela !

Une veuve d'âge mûr, Mme de X... qui figure au premier rang parmi les cascadeuses du "high-life", disait, l'autre soir, dans un des rares salons où elle a encore ses entrées :

— Peu de femmes ont été aussi calomniées que moi, mais ma réputation ne peut en souffrir... j'habite une maison de verre !

— Verre dépoli, murmura le baron de J... à l'oreille de sa voisine.

Congrès de savants : Après la lecture d'un long rapport, le président se tourne vers le doyen d'âge :

— A vous cher maître, d'exprimer le premier votre avis sur la question. — Moi, répond le doyen troublé dans sa somnolence, eh bien ! je suis de l'avis de ces messieurs !

"L'esprit de certaines femmes est comme l'odeur de certaines fleurs : il flatte d'abord puis finit par donner mal à la tête."

Il est question de certain personnage plus coutumier d'ivrognerie que de travail :

— Oui, c'est vrai... il boit un peu trop ! Mais en somme, c'est un garçon très cordial...

— Cordial comme un verre d'eau-de-vie !

Mlle Lili passe avec sa mère devant la boutique d'une fleuriste.

— Oh ! maman, s'écrie-t-elle, les jolies fleurs !... Veux-tu m'en acheter ?

— Non, mon enfant, elles seraient fanées avant notre retour à la maison.

Quelques instants après, Boba s'arrête à la devanture d'un pâtisseries :

— Dis donc, petite mère, les gâteaux, est-ce que ça se fane aussi ?

Entre jeunes Parisiennes :

— Dis-moi, ma chère, pourquoi te mets-tu toujours en noir ?

— Oh ! j'aime tant le noir !... — Tant que ça ?

— Je m'imagine que je suis veuve !

Rue Montaigne, un Américain demande à la concierge à visiter le troisième étage.

— Dites-moi, madame la concierge, c'est bien ici, dans cet appartement, que trois femmes ont été assassinées, puis rôties ?...

Mme Pipelet voulant cacher la chose :

— Jamais de la vie ! — Tant pis, dit-il ; je ne désire pas cet appartement qu'à cause de cela.

Entre Bohèmes :

— Qu'est-ce que tu as ? Tu as l'air tout content de toi.

— Oui, j'ai pris un bain de pieds tu comprends, le jeudi Saint !...

— Oh ! moi je ne pratique pas.

Notre ami X... est très mou, très irrésolu.

— Ah ! disait-il hier, si je pouvais avoir un peu d'influence... sur moi !

JE GUÉRIS LES CONVULSIONS. Les personnes qui ont des accès de convulsions, ou des attaques de nerfs, ou des accès de folie, ou des accès de rage, ou des accès de tristesse, ou des accès de mélancolie, ou des accès de manie, ou des accès de démence, ou des accès de délire, ou des accès de stupeur, ou des accès de léthargie, ou des accès de coma, ou des accès de mort apparente, ou des accès de résurrection, ou des accès de tout autre genre, peuvent être guéris par ce remède. Adressez au Dr. H. G. Root, Succursale, 27, rue Young, Toronto.